



## Compte rendu Comité pilotage Ressource en eau potable du 11 février 2015

### Personnes présentes :

Philippe Botte – SE Samer  
Gérard Pécron – Maire Desvres  
Francis Bouclet – Syndicat Eaux de Bonningues les Calais  
Jean Marie Glacet – Chambre Agriculture  
Ludovic Lemaire – Agence Eau Artois Picardie  
Nathalie Lemaire – Agence Eau Artois Picardie  
Denis Joly – Syndicat Eaux Hardinghen  
Annie Devin – Mairie Wissant  
Bernard Bracq – Maire Wissant  
Serge Feutry – Syndicat Eaux de Colembert  
Francis Merlin – Mairie Rinxent  
Bernard Chaussoy – Syndicat Witerthun  
Denis Gavois – Syndicat d'Ambleteuse  
Guy Lambert – Syndicat Eaux de Widehem  
Eric Devin – Mairie Marquise  
Bernard Mathon – DDTM 62  
Pascal Decobert – CG 62  
Philippe Dégardin – CAB  
Guy Quenel – Symsageb  
Christophe Debaecker – CG 62  
Christèle Alexandre – Symsageb  
Philippe Clabaut – Syndicat Eaux Quesques  
Max Sergent – CG 62  
Frédérique Barbet – Symsageb

### Personnes excusées :

M. Campagne – SE Samer  
M. Parenty – Symsageb  
M. Ledez – SI Doudeauville

---

### Ordre du jour :

- Rappels et contexte
- Diagnostic sur la ressource en eau potable à l'échelle du SAGE du Boulonnais
- Ce qui pose problème dans la démarche
- Propositions
- Point d'information sur le SDRE (Schéma Directeur Ressource en Eau) du Pas de Calais
- Calendrier

---

### Objectifs de la réunion :

- Restitution aux collectivités et syndicats les informations obtenues pour établir le diagnostic
- Dégager les grandes problématiques du territoire en terme de ressource en eau potable
- Proposer d'éventuelles orientations de gestion.

---

Le diaporama est téléchargeable sur le site internet du Symsageb, dans l'onglet *La CLE du Boulonnais*, rubrique *Les actualités de la CLE*.

**Melle Barbet** rappelle que le précédent comité de pilotage a eu lieu le 28 juin 2013, à l'issue duquel des questionnaires ont été envoyés aux syndicats et collectivités compétentes en eau potable. Les réponses ont été obtenues entre 2013 et 2014 pour les derniers. Un diagnostic a ensuite été dressé.

Sur l'aspect qualité, sont observés des problèmes de qualité permanents connus pour plusieurs captages dont la ressource est indispensable.

Sur l'aspect quantité, les problèmes sont les suivants :

- Etiages saisonniers mal connus
- Volumes autorisés peu dépassés (sauf pour certains captages), voire parfois sous exploités
- Amélioration du rendement des réseaux à engager
- Nécessité de sécuriser la ressource (interconnexions / réservoirs)

Les interconnexions ne sont d'ailleurs pas renseignées pour plusieurs syndicats conséquents, ce qui ne rend pas facile la réflexion sur les possibilités de sécurisation. Il conviendra que les syndicats en question fournissent leurs informations, notamment auprès du Conseil Général du Pas de Calais.

Les syndicats ont un mode de fonctionnement différent (affermage en majorité, régie pour quelques-uns), et les tarifs sont très fluctuants pour l'eau potable, ce qui peut s'expliquer aussi par les travaux que les syndicats réalisent.

La démarche de diagnostic n'est pas facilitée pour les raisons suivantes :

- Problème de cohérence des informations (entre données Agence, syndicats et RPQS)
- Périodes temporelles différentes (année de base à fixer)
- Mauvaise connaissance du patrimoine réseaux et ressource pour quelques-uns des syndicats en affermage.

A ce stade de la réflexion, avec les données disponibles, seules les propositions suivantes peuvent être formulées :

- Mise en œuvre effective des ORQUE sur les captages prioritaires pollués
- Meilleure identification des problèmes d'étiages saisonniers : demande d'informations complémentaires auprès des syndicats et collectivités compétentes
- Nécessité de sécuriser la ressource (le SDRE en révision sera certainement force de propositions en la matière)
- Suivre de près la réforme de la CDCI dans le but d'améliorer le fonctionnement des syndicats notamment par le biais d'une mutualisation qu'elle soit technique ou stratégique

Il est proposé le calendrier suivant :

- Mars – avril 2015 : rencontre avec l'ensemble des syndicats et collectivités compétentes en eau potable pour faire le point sur les données en suspens ou posant problème
- Juillet 2015 : transmission à la CLE des RPQS de chaque syndicat pour l'année 2014
- Octobre 2015 : prochain COPIL pour faire le point sur l'année de référence 2014 et proposer d'autres actions.

---

#### Discussions :

**M. Lemaire** demande à ce que soit étudié l'état d'avancement de la mise en place des prescriptions fixées dans les DUP de chacun des captages.

**M. Bouclet** précise que pour le SIR de Bonningues Les Calais, les informations ne sont que partielles en raison de son appartenance pour partie au territoire du Delta de l'Aa.

**M. Gavois** indique que le prix de l'eau sur le syndicat d'Ambleteuse a changé en raison du changement de société d'affermage.

**M. Botte** enverra les informations relatives aux interconnexions du SE Samer au Conseil Général. Ces informations sont disponibles depuis 2008.

**M. Debaecker** précise que pour ses informations, le format A4 n'est pas approprié car inexploitable pour une digitalisation. Il faut fournir les informations sous format WGS, DXF ou SIG ou sur papier en format A0. Même s'il s'agit d'originaux, le CG 62 s'engage à renvoyer les documents aux syndicats.

Le syndicat d'Ambleteuse transmettra également ses plans.

**M. Dégardin** ajoute pour la CAB, des interconnexions existent bien puisqu'il y a achat d'eau. Les plans seront fournis également, ils sont disponibles.

**M. Pécron** fait remarquer que pour les captages de Menneville et du Molinet alimentant sa commune, les procédures administratives sont en cours depuis au moins 3 ans et qu'il conviendrait que celles-ci soient rapidement achevées.

**M. Mathon** demande à ce que soit précisé les noms et localisation des captages en question pour savoir ce qui bloque. Il ajoute que le délai administratif est parfois long en raison du manque de réponses aux questions posées. Il souhaite, pour préciser la demande de M. Lemaire, que soient ajoutées au compte rendu, les DUP et leurs prescriptions afin d'en connaître l'état d'avancement. Il propose que soit ajoutée l'ARS à la liste de diffusion du compte rendu.

**Mme Barbet** propose de faire le point sur les DUP lors des rencontres prévues entre mars et avril 2015 avec chaque syndicat. Un état d'avancement sera présenté au prochain COPIL.

**M. Dégardin** demande s'il ne serait pas plus opportun de présenter les résultats par syndicat et les solutions mises en place pour chacun.

**Melle Barbet** répond que cela est possible mais dans un second temps, une fois que le diagnostic est mieux précisé sur les données incohérentes. L'idée du rendu en comité de pilotage était de faire part à l'ensemble des syndicats des problèmes globaux (qui concernent tout le monde quasiment) concernant la ressource en eau potable du Boulonnais.

**M. Chaussoy** suggère de faire également le bilan administratif de chaque syndicat (contrat affermage, durée, etc.).

**M. Mathon** s'interroge sur l'état d'avancement des ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux), notamment sur les captages prioritaires de Tingry, Le Molinet, Doudeauville et Carly.

**Melle Barbet** explique que les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) ont été définies pour Tingry, Le Molinet et Doudeauville. Pour Carly, ce travail n'est pas finalisé. Un DTMP doit être lancé cette année sur les 3 premiers captages dont l'AAC a été définie, le marché doit être relancé en ce début d'année par la CAB.

**M. Mathon** demande à la CAB où en est le projet de bassin de storage à côté de la prise d'eau de surface de Carly.

**M. Dégardin** répond que la procédure de DUP est en cours depuis quelques années maintenant, et que dans le cadre de cette procédure, il s'est avéré que le bassin n'était physiquement pas installable à proximité de la prise d'eau de par la nature des sols, ainsi que pour des raisons techniques et administratives (zone rouge PPRi). Une autre solution est envisageable et consiste en l'utilisation plus conséquente des captages du Molinet et de Tingry, et en cas de pollution, l'eau serait stockée temporairement dans les canalisations.

Concernant la pollution chronique du captage de Carly, une étude de la DREAL à titre expérimental est en cours pour définir l'AAC mais quelques difficultés sont évoquées notamment par rapport aux mesures qui seraient applicables à la profession agricole.

**M. Quenel** précise qu'en cas de pollution à Carly, le délai de passage de la pollution est de 6 heures. La CAB dispose d'une capacité d'alimentation de sa population de 2 jours. Cela s'avère donc suffisant a priori.

**M. Glacet** signale qu'il ne dispose pas des informations concernant la problématique de la DUP de la prise d'eau de surface de Carly. Le dossier est suivi en local. Il va se renseigner. Il précise également que par rapport à l'eau potable, les besoins agricoles sont relativement limités car ils concernent essentiellement l'alimentation du bétail et l'irrigation. Or dans le secteur, peu de surfaces ont recours à l'irrigation. Il s'agit par exemple d'une irrigation d'appoint ponctuelle en cas de besoin particulier (ex : contrat avec Bonduelle sur une production spécifique). Dans le Boulonnais, les besoins à venir ne semblent pas concerner l'irrigation.

**M. Dégardin** s'étonne de l'incohérence des prix de l'eau mentionnés.

**M. Lemaire** précisent que les données Agence sont issues des données transmises par le syndicat. Peut-être que les informations fournies sont différentes en raison de la prise en compte d'une base différente ?

**Melle Barbet** répond que dans les questionnaires était précisé « prix de l'eau hors taxes et redevances ».

Il est proposé de refaire le point sur les prix de l'eau par syndicat avec pour base :

- Prix au mètre cube pour un volume de 120 m<sup>3</sup>
- Hors taxes et redevances
- Abonnement compris.

**M. Dégardin** propose d'homogénéiser les indicateurs suivis afin que chaque syndicat fournisse les mêmes données.

**M. Sergent** ajoute qu'il sera nécessaire de fournir l'ILP (Indice Linéaire de Pertes).

**Melle Barbet** propose également d'ajouter les projets à court/moyen/long terme pour étayer les variations de prix de l'eau notamment. Cette demande avait été faite dans le questionnaire initial mais les syndicats n'y ont pas tous répondu.

Il est proposé en conséquence de renseigner, lors des rdv avec les syndicats, les éléments suivants :

- ILP
- Rendement
- Nombre branchements
- Prix de l'eau
- DUP et prescriptions.

---

**M. Debaecker** fait état de l'avancement de la révision du SDRE (Schéma Départemental de la Ressource en Eau potable) du Pas de Calais. Ce dernier a été lancé en 2008 par le Conseil Général du Pas de Calais avec un cabinet d'étude chargé de :

- créer la carte des interconnexions existantes,
- faire un état des lieux avec base de données géo-référencées,
- faire des propositions techniques et chiffrées sur la réalisation d'interconnexions nouvelles.

Le SDRE a été approuvé en 2012 et est actuellement en révision. La base de données a été mise à jour. La révision du prochain SDRE démarrera officiellement en mai 2015. Des courriers vont être adressés aux syndicats avec un lien pour remplir un questionnaire en ligne. Ces courriers seront accompagnés de la délibération du CG62 qui stipule qu'en cas de non-réponse au questionnaire, le CG62 ne

financera plus les projets du syndicat en question. Ce choix fait suite aux questionnaires envoyés pour le 1<sup>er</sup> SDRE et dont le pourcentage de réponse n'était que de 20% pour 263 communes concernées. Les données papiers et informatiques seront à transmettre au CG62. Le délai d'ouverture du lien internet sera de 6 mois. Les syndicats pourront remplir le questionnaire entre juin et décembre 2015, ce qui semble être un délai raisonnable. Il n'y aura pas de consultation prévue étant donné qu'il s'agira d'une mise à jour des informations. Un progiciel sera mis en place afin de fournir un accès à toutes les données collectées.

---

#### Discussions :

**Mme Alexandre** demande si le CG62 souhaite que la CLE informe chaque syndicat lors de ses rdv du questionnaire mis en ligne à remplir.

**M. Debaecker** valide cette proposition.

**M. Gavois** demande à qui seront envoyés les questionnaires ? Communes ? Syndicats ?

**M. Debaecker** répond que les envois seront faits aux Présidents des syndicats et collectivités en charge de l'eau potable.

**M. Lemaire** demande si un état d'avancement des préconisations formulées dans le 1<sup>er</sup> SDRE sera effectué.

**M. Sergent** précise que cette actualisation est prévue car nécessaire pour faire le point sur les propositions techniques et financières.

**M. Lemaire** demande si le SDRE a vocation à reprendre la volonté des gestionnaires.

**M. Sergent** répond que s'il y en a de la part des syndicats, ces propositions seront reprises. Il ne s'agit pas d'un outil règlementaire par ailleurs. La CDCI prévoit de se réunir semaine 8 afin d'avancer sur les travaux de réflexion liée aux fusions / regroupements de syndicats. Pour information, le Président de la CDCI est M. André Flajolet.

**M. Dégardin** demande si un retour d'informations est possible suite à la réunion de cette CDCI.

**M. Sergent** et **Mme Alexandre** précisent que leurs structures ne sont pas associées à la réflexion.

**M. Lemaire** demande si la CLE peut faire un état d'avancement au fur et à mesure des rdv de syndicats.

**Melle Barbet** propose en réponse de fournir dans un premier temps le calendrier des rdv organisés et de renvoyer par la suite une synthèse des discussions.

---

#### **POUR RAPPEL :**

- **MARS – AVRIL 2015 : RENCONTRE AVEC L'ENSEMBLE DES SYNDICATS ET COLLECTIVITES COMPETENTES EN EAU POTABLE POUR FAIRE LE POINT SUR LES DONNEES EN SUSPENS OU POSANT PROBLEME**
- **JUILLET 2015 : TRANSMISSION A LA CLE DES RPQS DE CHAQUE SYNDICAT POUR L'ANNEE 2014**
- **OCTOBRE 2015 : PROCHAIN COPIL POUR FAIRE LE POINT SUR L'ANNEE DE REFERENCE 2014 ET PROPOSER D'AUTRES ACTIONS.**